## ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Retiré

## **AMENDEMENT**

N º CF55

présenté par Mme Sas et M. Alauzet

## **ARTICLE 32**

Modifier ainsi les crédits des programmes de la mission Travail et emploi :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	1	+	-
Accès et retour à l'emploi	1 581 923 333		501 730 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de				
l'emploi et des relations du travail				
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail				
Total	1 581 923 333		501 730 000	
Solde	+ 1 581 923 333		+ 501 730 000	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise rétablir le crédit de la mission Travail et emploi tels que votés lors de la première lecture à l'Assemblée nationale. Ainsi cet amendement rétablit 1,581 milliards d'euros en autorisation d'engagement et 501 millions en crédits de paiement de l'action 02 « Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi ». Ces crédits correspondent à la création de 90 000 contrats aidés et de 50 000 emplois d'avenir.